

## ***Avant-propos***

Au Cégep de l'Outaouais, les premiers programmes d'études ont été élaborés par compétence dès 1995. Certains ont fait l'objet de changements ponctuels, d'autres ont été modifiés en raison d'une directive ministérielle appelant une actualisation des compétences qui y étaient développées. D'autres encore sont restés presque intouchés depuis leur première élaboration par compétences.

Depuis 1995, les programmes du Cégep de l'Outaouais ont donc un vécu : un vécu qui laisse parfois paraître certains irritants ou certaines faiblesses dans leur programmation. C'est justement pour permettre aux comités de programme de pallier à ces irritants que la Direction des études a mis en place le processus d'actualisation locale de la programmation. Le présent *Guide d'actualisation locale des programmes d'étude* cherche donc à présenter ce processus et les étapes qui le composent.

Contrairement au processus d'élaboration d'un programme, l'actualisation locale n'est issue d'aucune directive émanant du ministère de l'Éducation. La décision de procéder à une actualisation locale de la programmation est ainsi prise localement par la Direction des études à la suite d'une demande d'un comité de programme.

Lorsqu'il est question d'une actualisation locale de la programmation, il importe d'abord de bien comprendre qu'il n'est nullement question de modifier les compétences développées par le programme d'étude, d'en ajouter de nouvelles ou d'en supprimer. En effet, seul le ministère de l'Éducation a le pouvoir de modifier de quelque façon que ce soit les compétences d'un programme d'étude collégial.

Ainsi, lorsqu'un comité de programme demande de procéder à une actualisation locale de leur programmation, il s'agit en fait d'analyser leur programmation actuelle, d'identifier les faiblesses de cette programmation et de proposer des recommandations qui viendront y pallier. Ces recommandations ne pourront en rien modifier la teneur des compétences elles-mêmes. Il peut cependant y être question de la séquence des compétences (logigramme de compétences), de la séquence des cours (logigramme de cours), de l'importance relative qu'il faut accorder à telle ou telle compétence (pondération des cours), ou de toute autre décision issue de l'élaboration locale du programme.

Il importe par ailleurs de noter que, malgré que les compétences elles-mêmes ne soient en rien modifiées dans le cadre d'une

actualisation locale de programme, il n'en demeure pas moins que le travail que ce processus représente peut s'avérer significatif, voire plus important que lors d'une élaboration. En effet, parce qu'il n'est pas question de faire table rase de la programmation actuelle, mais bien de faire une analyse pointue de ses faiblesses et d'y proposer des solutions, le processus d'actualisation devra toujours être entrepris en ayant présent à l'esprit la charge de travail qu'elle représente pour le comité de programme, le comité départemental et le comité d'actualisation lui-même.

## ***Introduction***

Dans l'espoir de faciliter le travail du comité de travail attaché à une actualisation locale de programme, le Service de recherche et de développement pédagogique du Cégep de l'Outaouais a cru important d'élaborer un guide qui viendrait présenter les différentes étapes à suivre lorsqu'un processus d'actualisation locale est mis en branle.

Les opérations à réaliser y sont présentées dans un ordre logique qui devrait être rigoureusement suivi. Ces opérations favoriseront en effet une réelle appropriation de la programmation, permettra d'identifier ses faiblesses et aidera à l'élaboration de solutions qui viendront réellement apporter les correctifs nécessaires sans pour autant créer de nouveaux irritants.

Le *Guide d'actualisation locale des programmes d'étude* présente ainsi chacune de ces opérations en exposant bien sa fonction et ce qui doit être réalisé par le comité d'actualisation. Ce guide sera ainsi un précieux outil pour les comités de programme considérant une demande d'actualisation locale de leur programmation.